



# Déclaration du garant concernant la photo du demandeur et sa résidence au Manitoba

## LIRE AVANT DE REMPLIR CETTE DÉCLARATION :

### Choisir un garant admissible

#### Votre garant DOIT :

1. être un citoyen canadien qui réside au Canada;
2. être âgé d'au moins 18 ans et vous connaître depuis au moins deux ans;
3. détenir un permis de conduire ou une carte d'identité du Manitoba valide depuis au moins deux ans au moment de la demande;
4. remplir entièrement la section de la Déclaration du garant ci-dessous;
5. apposer ses initiales sur toutes les modifications et corrections apportées aux informations fournies dans le cadre de la présente déclaration;
6. Les amis et la famille peuvent se porter garants s'ils remplissent les autres conditions énumérées ci-dessus.

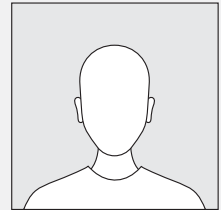
#### Votre garant PEUT ÊTRE :

Un ami ou un membre de votre famille, s'il remplit les autres conditions énumérées ci-dessus.

### Choisir une photo du demandeur\*

#### La photo du demandeur DOIT :

- être disponible lorsque cette déclaration est remplie en présence du garant;
- avoir été prise dans les trois derniers mois. *Les photos ou photocopies de photos ou de pièces d'identité du demandeur précédemment soumises ne sont PAS acceptées;*
- représenter une expression faciale neutre;
- être prise avec un arrière-plan uni;
- montrer le demandeur à partir des épaules, et le détail du visage doit être bien visible.



#### La photo du PEUTdemandeur être :

- a. une photo de passeport;
- b. une photo imprimée en magasin, **OU**
- c. une photo prise et imprimée par le demandeur.

\* Les photos sont nécessaires **UNIQUEMENT** si la Déclaration du garant est utilisée pour justifier l'exigence de photo.

**AVERTISSEMENT à tous les demandeurs et garants :** Toute affirmation fausse ou trompeuse ou dissimulation d'un fait important sur cette déclaration ou sur tout autre document présenté à l'appui de cette demande peut donner lieu à des poursuites pénales ou au rejet de votre demande.

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE DÉCLARATION ET REMPLIR TOUTES LES SECTIONS REQUISES**



## Déclaration du garant concernant la photo du demandeur et sa résidence au Manitoba

### Section 1: Renseignements sur le demandeur

Nom :	Prénom(s) :	Date de naissance : (jj/mm/aaaa) :
Adresse physique (Veuillez ne pas utiliser de boîte postale) :		app. N° :
Ville, village ou municipalité :		Code postal :

### Section 2: Déclaration du demandeur

Veuillez signer ci-dessous et cocher chacune des cases pour déclarer :

En signant ci-dessous, je déclare ce qui suit :

- Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, que je suis le demandeur et que j'habite à l'adresse indiquée, et que la photo ci-jointe me représente fidèlement.
- Je consens à ce que la Société d'assurance publique du Manitoba recueille les renseignements susmentionnés à mon sujet ainsi qu'auprès de mon garant ou d'autres tiers, si cela est nécessaire pour vérifier mon admissibilité à un permis de conduire ou à une carte d'identité.

Signature du demandeur :

Signature du tuteur légal :

(Si le demandeur est âgé de moins de 18 ans)

### Section 3: Photo du demandeur

Veuillez cocher chacune des cases ci-dessous pour vérifier que votre photo répond aux exigences.

(Les photos sont nécessaires UNIQUEMENT si la Déclaration du garant est utilisée pour justifier l'exigence de photo. Si la déclaration est utilisée uniquement à des fins de résidence, passez à la section 4.)

- La photo du demandeur est jointe à la Déclaration.
- Le garant a inscrit la mention « Ceci est un portrait fidèle du demandeur » au dos ou au recto\* de la photo fournie par le demandeur (\*Si la photo est imprimée sur du papier normal et qu'il y a un espace blanc autour, la mention « Ceci est un portrait fidèle du demandeur » peut être inscrite au recto de la feuille de papier).
- La photo du demandeur contient la signature du garant



## Déclaration du garant concernant la photo du demandeur et sa résidence au Manitoba

### Section 4: Renseignements sur le garant

Nom de famille :	Prénom(s) :		
Numéro de permis de conduire ou Numéro de client de la SAPM* :			
* Le numéro de votre permis de conduire figure sur votre permis dans le format suivant : « PU-BL-IJ-Q108NA » Votre numéro de client figure sur votre demande d'enregistrement de nouvelle police ou de renouvellement (numéro de propriétaire enregistré), sur l'avis de renouvellement ou le relevé de compte, ou encore sur votre certificat d'immatriculation du véhicule (numéro d'enregistrement).			
Adresse à domicile :			
Téléphone à la maison :		Téléphone au travail :	

### Section 5: Déclaration du garant

Veillez cocher chacune des cases ci-dessous pour vérifier votre admissibilité.

#### En signant ci-dessous :

- Je déclare être titulaire d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité du Manitoba en cours de validité depuis au moins deux ans.
- Je déclare être un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et détenir l'un des documents suivants attestant de ma citoyenneté canadienne (veuillez cocher le document qui s'applique).

<input type="checkbox"/> Passeport canadien	<input type="checkbox"/> Certificat de naturalisation
<input type="checkbox"/> Certificat de naissance canadien	<input type="checkbox"/> Certificat d'enregistrement de naissance à l'étranger
<input type="checkbox"/> Certificat de citoyenneté canadienne	<input type="checkbox"/> Certificat de rétention de citoyenneté
<input type="checkbox"/> Carte de citoyenneté canadienne	

- Je certifie que la photo ci-jointe du demandeur, accompagnée de ma signature, représente fidèlement le demandeur (le cas échéant).
- Je certifie que je connais le demandeur depuis  années
- Pour autant que je sache, toutes les déclarations faites dans la présente demande sont véridiques.
- J'autorise la Société d'assurance publique du Manitoba à prendre les mesures qu'elle juge nécessaires pour vérifier mon autorisation d'agir à titre de garant qualifié et à recueillir mes renseignements personnels à cette fin.

Signature du garant :			
Date (jj/mm/aaaa) :		Signé à (Ville/Province):	

Les renseignements personnels contenus dans cette déclaration sont recueillis en vertu des articles 12 ou 150.5 de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* et en vertu du paragraphe 36b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels sont utilisés pour gérer les dossiers relatifs au permis de conduire ou à la carte d'identité. Si vous avez des questions sur la collecte de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Centre de contact de la Société d'assurance publique du Manitoba au 204-985-7000.